

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 mars 2018 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Dominique PRIN, Dominique PICODOT, Patricia ROCHEY, François LAMBERT, Philippe JUPPET

Conseillers absents excusés : Sébastien BERT pouvoir à Christian PROTET, Aurélie FOREST pouvoir à François DURVILLE,

Secrétaire de séance : Philippe JUPPET

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 19 mars 2018.

BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour le budget primitif 2018 de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 550 700 € et un équilibre en section Investissement de 290 300 €.

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL

<u>VOIRIE</u>	DEPENSES	Signalisation	1 000 €
		Travaux de voirie Route de Gigny	13 500 €
		Travaux de voirie Chemin du Tremblay	10 800 €
		Plantations + illuminations.....	3 000 €
		Jeux city-stade	1 200 €
		Etude défense incendie.....	4 000 €
<hr/>			
<u>MAIRIE</u>	DEPENSES	ordinateur	1 500 €
<hr/>			
<u>ECOLE</u>	DEPENSES	Travaux de sécurisation	8 400 €
<hr/>			
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	DEPENSES	Travaux d'amélioration énergétique	176 000 €
		Achat écran motorisé.....	700 €
	RECETTES	Subvention Conseil Départemental	2 125 €
		Subvention DETR.....	25 070 €
		Subvention Fonds Européens LEADER	40 000 €
		Emprunt	35 000 €
<hr/>			
<u>TRAVAUX FORET</u>	DEPENSES	Travaux.....	4 200 €

LOCAL ASSOCIATIF DEPENSES report construction 2 700 €

ATELIER MUNICIPAL DEPENSES report construction6 700 €
Fermeture avant/arrière1 300 €
Construction hangar.....29 000 €

AUTRE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital des emprunts : 26 300 €

AUTRES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA : 9 000 €
- Taxe d'aménagement : 6 000 €.

TAUX IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier en 2018, les taux d'imposition qui sont les suivants :

Taxe d'habitation..... 8,44 % Taxe foncier non bâti 39,18 %
Taxe foncier bâti..... 11,59 %

SUBVENTION 2018

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- CCAS 1 500 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal approuve par 15 voix pour, le budget primitif 2018 du service assainissement de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 68 784 € et un équilibre en section Investissement de 165 704 €.

Ce budget prévoit principalement la poursuite de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement et les travaux de raccordement des 5 habitations du Chemin de l'Effourey.

RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE :

1. RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de l'appel d'offres validé par la commission d'appel d'offres en date du 23 mars 2018.

Le montant total des travaux se chiffre à 131 930, 87 € HT et se décompose comme suit :

-LOT 1 – Menuiseries Bois	MENUISERIE FAUTRELLLE	69 851, 60 € HT
-LOT 2 – Gros œuvre-VRD	GROSNE ENTREPRISE	32 467, 50 € HT
-LOT 3 – Chauffage, ventilation, électricité	ENTREPRISE POURETTE	29 611, 77 € HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises ci-dessus.

Le Maire explique qu'une première réunion de chantier aura lieu prochainement afin de planifier les travaux qui devraient commencer mi-juin.

2. MISSION SPS ET CONTROLE TECHNIQUE

Le Maire présente plusieurs devis concernant les missions de contrôle technique et de SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Ces missions se déroulent dès le commencement des travaux et jusqu'à la fin du chantier.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Donne un avis favorable aux propositions suivantes :
 - MISSION SPS : DEKRA pour un montant de 1 015 € HT
 - MISSION CONTROLE TECHNIQUE : DEKRA pour un montant de 1 100 € HT
2. Autorise le Maire à signer les contrats avec ce bureau d'étude.

DEMANDE D'AIDE DE LA REGION ET DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE CADRE DU REBOISEMENT DE PEUPELEMENTS INADAPTES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de reboisement sur 2, 55 ha à entreprendre dans les parcelles forestières 10a1 et 11a1 de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 9 099, 01 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve le projet technique et financier qui lui a été présenté ;
2. Sollicite, dans le cadre de la mesure 8.6 du Programme de Développement Rural Bourgogne, l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRB-FC) d'un montant de 3 639, 60 €
3. Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure ci-dessous :
 - Montant de la dépense prévue 9 099, 01 €
 - Taux de la subvention FEADER-Région 40 % des dépenses éligibles retenues
 - Montant prévisionnel de la subvention FEADER 3 639, 60 €
 - Autofinancement total 5 459, 40 €
4. S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération ;
5. Charge l'ONF gestionnaire à titre d'expert de l'étude du projet, et notamment pour préparer et suivre le dossier de demande de subvention ;
6. Désigne l'ONF gestionnaire pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès de la Direction Départementale des Territoires ;
7. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet ;
8. Prend connaissance du dispositif d'aide relatif au reboisement des peuplements inadaptés et notamment des points de contrôle, des obligations de publicité et de la procédure de sélection figurant dans la notice qui accompagne le formulaire de demande d'aide ;
9. Autorise Monsieur le Maire à prendre au nom de la commune les engagements juridiques et techniques figurant dans le formulaire de demande d'aide.

TRAVERSEE DE NULLY

Le Maire informe l'assemblée que le SYDESL de Saône et Loire est en train de réaliser une estimation du coût de l'opération afin de programmer ces travaux sur l'exercice 2019.

VILLAGES FLEURIS

Le Maire donne la parole à Jean-Louis Meulien qui informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu à la remise des prix des villages fleuris accompagné de la Directrice de l'accueil périscolaire, du Maire et d'une délégation de parents et d'enfants. Un diplôme a été attribué à la commune, ainsi que des cadeaux remis aux Petits Jardiniers de l'accueil périscolaire qui ont obtenu le 6^{ème} prix.

La séance est levée à 20 h 30.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 27 mars 2018

Le Maire
Christian PROTET